

C’est l’épilogue d’un feuilleton judicaire à rebondissement qui aura duré plus sept longues années.

Amadou Vamoulké a été condamné hier soir par Tribunal criminel spécial (TCS), à 12 ans de prison ferme, après 6 ans de détention préventive à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui.

Agé aujourd’hui de 72 ans, l’ancien DG de la Crtv, Amadou Vamoulké a comparu environ 100 fois depuis son arrestation en juillet 2016, sur la base d'accusations de détournement de fonds publics.

Reporter Sans Frontière a multiplié les actions auprès des autorités locales et internationales pour obtenir la libération du journaliste. A la suite notamment d’une plainte de RSF, la détention de Mr Vamoulké a été qualifiée d’arbitraire en 2020 par le Groupe de travail des Nations unies.

Malgré ces demandes et l’urgence de la situation, le mis en cause écope de12 ans de prison ferme, après 6 ans de détention préventive.